

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « LE TRÉSOR DU PERROQUET PIRATE »

Article 1. Organisation

Les Éditions AZ – dénomination commerciale « Éditions du Trésor » –, SARL au capital de 400 000 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 539 392 266, dont le siège social est situé au 38, rue d'Aboukir 75002 Paris et représentée par son gérant fondateur, Julien Alvarez, organisent, en publiant le livre intitulé *Le trésor du perroquet pirate* (ci-après appelé « Livre »), un jeu-concours sous la forme d'un jeu de sagacité.

Article 2. Participation

Ce jeu de sagacité (ci-après appelé « Jeu ») est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse comprise) ou en Belgique, à l'exception du personnel des Éditions AZ. Pour les mineurs, la participation au Jeu est effectuée sous le contrôle et la responsabilité des parents ou des représentants légaux.

Article 3. Durée

Le Jeu débutera à la date de parution du Livre, le 5 avril 2018, et prendra fin 18 mois plus tard, le 4 octobre 2019, ou à épuisement du stock disponible de lots mis en jeu par les Éditions AZ.

Article 4. Dotation mise en jeu

Sont mises en jeu pendant toute la durée de l'opération, pour l'ensemble des points au détail de vente du Livre (physiques et en ligne) l'ayant référencé, deux mille (2 000) répliques de pièce d'or d'une valeur unitaire estimée à un (1) euro.

Chaque gagnant du Jeu recevra une réplique de pièce d'or, dans la limite des stocks disponibles.

Les lots, fabriqués spécifiquement pour doter le Jeu, ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie, ni cessibles à titre onéreux.

Article 5. Désignation des gagnants

Seront déclarées gagnantes les personnes qui cumulativement :

1/ auront résolu les énigmes du Livre et retrouvé l'emplacement du trésor du pirate Barbe d'Or,

2/ auront correctement saisi le nom de ce lieu sur la page Internet du jeu : <http://editionsdutresor.com/jeu-perroquet>.

3/ auront communiqué leur identité précise et leurs coordonnées aux Éditions AZ afin que le lot puisse leur être adressé par courrier.

Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse).

Article 6. Remise du gain

Les gagnants recevront leur lot par courrier à l'adresse qu'ils auront indiqué sur le formulaire d'inscription. Les participants sont donc tenus de veiller à la conformité de leur adresse postale. En cas d'erreur, les dotations seront définitivement perdues pour les gagnants et redeviendront la propriété des Éditions AZ qui pourront librement en disposer

Article 7. Modification des conditions du jeu

Les Éditions AZ se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu si des événements indépendants de leur volonté le rendent nécessaire. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur le site internet des Éditions AZ : <http://www.editionsdutresor.com>.

Article 8. Règlement

Le fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible dans son intégralité sur le site : <http://www.editionsdutresor.com>.

Article 9. Informatique et libertés

La participation au Jeu peut donner lieu à l'établissement d'un fichier automatisé à des fins promotionnelles ou publicitaires, dès lors que les participants communiquent aux Éditions AZ, qui en seront l'unique destinataire, des données personnelles les concernant. Toutes indications d'identité ou de coordonnées fausses entraînent l'élimination de la participation. Les coordonnées des participants seront utilisées conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, dans sa version modifiée par les lois des 6 août 2004 et 7 octobre 2016.